



Mobilhome instansportable

Par **unesolutionsvp**, le **29/01/2014 à 14:45**

bonjourrnque de probleme pour moi en ce moment!!rn rnj'ai acheté un mobilhome se trouvant dans un camping dans les landes.rn j'ai été informé de sa longueur,sa largeur,sa hauteur,j'ai vu des photos interieures et exterieures de celui çi.rn j'ai contacté une entreprise de convoi exceptionnel pour l'acheminer jusqu'à mon terrain que je viens d'acheter,jusque là aucun probleme.rnce transporteur est allé sur place avec son camion et remorque de 3m de large mais au final n'a pû le charger car il s'avère que ce mobilhome est un roues jumelées avec un entre axe de roues interieur de 2,90m.rnbien entendu cela m'a occasionné des frais pour le voyage à vide qu'il a fait(800euros)car il se trouve à plus de 140kms de ce campingrnma question est la suivante:ai je un recours pour non specifications de ce probleme aupres de ce vendeur,puis je lui demander un remboursement de ces frais? ou carrement est ce le transporteur le coupable car il aurait pû allé jeter un oeil avant afin de se rendre compte de la chose?rnpar avance mercirncordialement

Par **Lag0**, le **29/01/2014 à 15:00**

Bonjour,rnC'est un achat auprès d'un particulier ou d'un professionnel ?

Par **moisse**, le **29/01/2014 à 15:18**

Bonjour,rnIL y a effectivement un problème dans la largeur du train roulant, qui excède la largeur de la remorque et rendant ainsi son chargement instable, les roues intérieures à peine sur le plateau (5 cm chacune).rnPour répercuter les responsabilités, il convient d'examiner

comment le devis a été établi et sur la base de quelques renseignements aussi bien demandés que fournis.rnJe ne pense pas que le vendeur soit en cause, encore qu'il a dû être confronté en son temps par le même genre de problème.

Par **Lag0**, le **29/01/2014 à 15:32**

[citation]Je ne pense pas que le vendeur soit en cause[/citation]rnD'où ma question car on ne peut pas demander les mêmes compétences à un professionnel qui a l'habitude de ces problèmes et à un particulier.

Par **aguesseau**, le **29/01/2014 à 17:52**

bjr,rnje comprends que ni vous ni le transporteur ne sont rendus sur place pour préparer le transport de ce mobilhome.rnle vendeur n'est pas concerné puisque le bien n'était plus sa propriété pour le transport.rnsi vous n'avez pas donné les bonnes dimensions au transporteur, il n'est pas responsable de cette erreur et comme vous le suggérez vous aussi vous auriez pu aller jeter un coup d'oeil afin de donner la bonne largeur au transporteur.rnà moins que dans la mission donnée au transporteur cela soit mentionnée et figure au devis.rncdt

Par **moisse**, le **29/01/2014 à 18:25**

Bonsoir,rnJe ne suis pas tout à fait d'accord avec cet exposé.rnLa responsabilité du vendeur peut être engagée, selon sa qualité.rnOn ne peut pas exiger d'un particulier de relever un détail comme la voie d'un essieu, ni la largeur d'une remorque déjà elle même hors gabarit.rnSi le prestataire a omis de se renseigner sur ce point, il a pour le moins commis une erreur.rnQui a jugé avoir assez d'expérience pour déplacer un ensemble routier et un véhicule pilote, mettre en place les autorisations pour un convoi exceptionnel de 2eme catégorie (de mémoire) sans même se déplacer.

Par **aguesseau**, le **29/01/2014 à 19:09**

toutes les supputations sont permises puisqu'on ne connaît pas les conditions de la vente pas plus qu'on ne connaît exactement la mission donnée au transporteur ni même si cela a fait l'objet d'un devis et d'une commande.

Par **moisse**, le **30/01/2014 à 07:14**

Pas exactement non, car le transporteur a une obligation de résultat outre une obligation de moyens.rnIl est donc présumé responsable et c'est à lui de s'en exonérer et non au client

d'apporter une preuve quelconque.

Par **unesolutionsvp**, le **30/01/2014 à 08:43**

-bonjour lag0.alors j'ai acheté ce mobil au cg24(comité d'entreprise) via une vente aux encheres par le net,il y a avait des photos et il fallait faire son enchere par ecrit.rn-bonjour moisse.je n'ai eu comme infos que la longueur,largeur.....je me suis moi meme renseigné de la hauteur et du poid.je leur ai demandé guide technique mais rien ne m'est parvenu!tout à fait je ne comprend pas que ce transporteur n'ai pas fait un déplacement(qui bien entendu aurait été facturé) pour se rendre compte du travail à accomplir et d'eventuelles complications!il me demande environ 800euros de frais.....déplacement,coups de telephone,temps perdu.....etc rn-bonjour aguesseau.j'habite dans le 46,le mobil se trouve dans un camping dans les landes,vous comprendrez que je n'ai pû me rendre sur place et surtout je ne pensais vraiment pas qu'un eventuel probleme de gabarit surviendrait avec cet entre axe de roues interieures qu'on l'on m'a caché à la vente!j'ai donné au transporteur par devis la longueur,largeur,hauteur et poids mais c'est en arrivant sur place avec sa remorque et son tracteur pour le charger qu'il s'est aperçu de cette distance d'entre axe de roues.il m'en a fait part par telephone et lui ai dit que comme lui je l'apprenais!!!ce n'est pas un pb de largeur mais d'entre axe de roues qui fait que sur une remorque de 3m ça ne passe pas et puis pareil il va sur place avec une remorque sans treuil,plutot bizarre!!rnmaintenant je n'ai plus qu'à trouver un porte char dans une autre société à qui je mentionnerai ce detail mais voilà là on me demande 800euros que franchement je n'ai pas envie de payer pour une prestation non réalisée!rnmerci à vous tous.en esperant que vous m'eclairerez et surtout me conseillerez pour savoir quel recours avoir.rnpar avance merci.rnbien cordialement!

Par **unesolutionsvp**, le **30/01/2014 à 08:48**

je vous avouerai qu'au prix de l'offre que j'ai enchérit(1400euros) je pensais faire une bonne affaire voire une tres bonne affaire mais cela est au final un cadeau empoisonné.ce transporteur a repondu à mon devis en facturant 2500euros.....meme avec ce tarif j'etats gagnant car d'occasion ce mobilhome tout équipé interieurement et avec terrasse équipé en vaut au moins 6000mini.je suis degouté car comme on dit un probleme n'arrive jamais seul,la loi des series et mon moral est au plus bas!rnen vous remerciant!

Par **moisse**, le **30/01/2014 à 11:39**

Ha cette loi des séries..rnMais tenez bon et rapellez à ce transporteur qu'il a une obligation de résultat, que vous ne maitrisez pas les moyens techniques à mettre en œuvre qui sont de sa responsabilité, et qu'il reste soit à renoncer au contrat et à toute rémunération, sot à procéder à la prestation comme convenu par devis accepté.

Par **unesolutionsvp**, le **30/01/2014 à 12:13**

puis je au pire des cas demander au vendeur donc au cg24 de regler cette soit disant facture de 800euros pour non donation de certaines dimensions techniques car je pense que le transporteur ne va pas lacher l'affaire comme ça et voudra etre payé!nmeme si lui comme moi ne connaissions pas ce probleme de mesure d'entre-axe,je peux lui demander de renoncer à toute renumération?ncomme vous dites,cette loi des series....et je ne dis pas tout car vous verriez que le sort s'acharne sur moi depuis qqes mois deja,entre une facture saur prélevée de 700euros pour une fuite apres compteur dû à usure d'un collier battu,ma voiture posée à un garage qui a été saisi par la justice donc sous scellé.....et j'en passe des ptites bricoles toutes autant usantes et payantes pour ma part!!nje vous remercie beaucoup.nccordialement!

Par **moisse**, le **30/01/2014** à **15:17**

Bonsoir,nNon vous ne pouvez pas poursuivre CG24 et surtout son CE.nUne vente aux enchères est exclusive de toute responsabilité à l'égard du vendeur en général.nPour moi c'est le transporteur le principal fautif.nLe problème de la voie sur du matériel roulant à charger est relativement bien connu par les exceptionnels.nC'est au transporteur d'adapter les rampes de chargement, la remorque à fosse ou le plateau à la masse à charger, sachant que c'est une charge indivisible.nIl a une obligation de résultat, et vous pourriez le contraindre par voie de justice (injonction de faire) à exécuter la prestation.nAlors lui proposer d'annuler le contrat sans autre forme de procès est déjà un cadeau.

Par **unesolutionsvp**, le **30/01/2014** à **18:59**

donc je peux lui stipuler aussi qu'il aurait dû aller se rendre compte sur place pour constater d'éventuels problemes ou tout simplement pour se rendre compte du travail à effectuer avant de faire deplacer son camion remorque?ntrès gentil de votre part moissernen vous remerciant beaucoup!namicalement

Par **amajuris**, le **30/01/2014** à **20:46**

bonsoir,nje suis dubitatif sur la mise en cause du transporteur.nsi les caractéristique que vous lui avez transmises étaient correctes, ok le transporteur serait responsable au titre de son obligation de résultat.nmais vous reconnaissez lui avoir indiqué une largeur erronée de 3 mètres ce qui signifie 3 mètres de largeur hors tout, alors qu'en réalité le mobilhome pour son transport était plus large que la largeur indiquée.nà quel titre aurait-il du faire 280 kms pour vérifier la largeur et pourquoi pas vous le propriétaire même si la distance est plus importante sauf si cela était prévu dans votre commande suite à son devis.npour avoir une position définitive il serait nécessaire de connaître les termes exacts du devis fait par votre transporteur ainsi que les termes exacts de la commande que vous lui avez passé.nccordialement

Par **unesolutionsvp**, le **30/01/2014** à **21:10**

bonsoir amatjuris!r
ndu tout je n'ai donné aucune mauvaise info sur la largeur du mobil
homme;je lui ai bien indiqué sur une demande de devis qu'il faisait 7,5m de long,4m de large
et 3,2m de hauteur pour un poids de 4,5t.aucune erreur de ma part sur les dimensions n'a été
commise!rnc'est sur l'entre axe des roues jumelées interieures qu'il y a soucis!!rna quel titre
aurait il dû faire 280kms A/R?tout simplement parce que ce trajet aurait été facturé bien
entendu et cela me paraissait logique qu'il fasse ce voyage pour ce rendre compte
d'éventuels problemes(genre emplacement,differentes facons de manoeuvrer sur
place..etc...)rnr
voici ma demande de devis:r
Objet : Demande de Contactr
Personne à
contacter : r
Nom de l'entreprise : particulirr
Adresse : 46600 martelr
Téléphone :
r
E-mail : Message : bonjour pourrais svp avoir un devis chiffré pour un transport de mobil
home au départ de vielle st girons(40) et à destination de martel(46) 7m50*4m,H:3,20m par
avance merci mr gonneaur
net voici sa reponse:r
Bonjour Monsieur,r
Suite à notre
conversation téléphonique de ce jour, vous trouverez ci-dessous notre meilleure offre pour le
transport de votre mobil-home depuis Vielle Saint Girons (40) à destination de Martel (46) :r
rn- montant H.T..... 2 050.00 rn- TVA 19.60
%..... 401.80rn- TOTAL TTC..... 2 451,80rn
C'est un transport exceptionnel de 2ème catégorie et le coût de la voiture pilote est incluse
dans ce tarif.rn
Si ce devis vous agréé, vous voudrez bien nous confirmer votre commande
par retour. Nous procéderons alors aux demandes complémentaires d'autorisations pour le
réaliser.rn
Recevez nos cordiales salutationsr
voilà si ces indications peuvent vous aider
à me donner une reponse plus explicite.par avance mercir
bien cordialement!

Par **unesolutionsvp**, le **30/01/2014** à **21:12**

bien entendu je n'etais nullement au courant que c'était un roues jumelees et surtout de cette
distance d'entre-axe de roues interieures!!!

Par **moisse**, le **31/01/2014** à **09:13**

Bonjour,r
Pour une solutionsvp : Vous n'avez pas à lui suggérer quoique ce soit sur un
déplacement préalable au contraire, vous ne devez jamais vous immiscer dans les choix
techniques du prestataire.r
Pour amatjuris : il ne s'agit pas des dimensions du mobilhome qui
sont en cause, mais la largeur de la remorque (3 m) en théorie suffisante pour supporter une
cabine de 4 m de large.r
Sauf que la voie (écart entre les roues) est quasiment de la même
taille que la remorque, ce qui signifie que les roues seront en partie dans la surface de
sustentation mais en grande partie dans le vide.r
Le risque, que dis-je la certitude d'un
basculement en cours d'acheminement est avéré. r
Cette voie n'est en rien exeptionelle, les
roues des remorques sont toujours affleurantes à l'aplomb extérieur de celles-ci.

Par **unesolutionsvp**, le **31/01/2014** à **13:45**

donc si je comprend bien soit ce transporteur lache l'affaire sans me demander de reglement
soit il trouve le materiel necessaire pour executer cet acheminement (remorque plus large
avec treuil si possible pour chargement du mobilhome)?r
je comprend bien moisse que je n'ai

pas à suggérer quoique se soit sur un déplacement au préalable mais il me semble tellement évident qu'il aurait dû le faire pour se rendre compte de l'espace pour manoeuvrer sa semi-remorque, voir l'environnement où il se trouvait.....bref d'éventuels complications, non ça ne vous paraît pas logique? puis je sais pas moi mais aller là bas avec une remorque sans treuil dessus je trouve ça bizarre, au lieu de ça il a chargé son tracteur pour tirer le mobil! je pense avoir été honnête dans ma demande de devis en fournissant les infos que je connaissais! encore merci à vous moissern bien amicalement

Par **moisse**, le **31/01/2014** à **15:11**

Bonsoir,
En cas de suite judiciaire votre remarque sur le comportement du transporteur qui s'est abstenu de toute vérification sera portée à son débit.
Pour le reste la pratique est normale car dans un camping il est souvent difficile/impossible d'accéder directement aux emplacements avec un attelage hors gabarit et en sus de pouvoir l'aligner avec le mobil home à charger.
D'où la technique de déplacer le mobil home jusqu'à une aire propice à son chargement.

Par **unesolutionsvp**, le **31/01/2014** à **16:33**

pouvez vous m'expliquer "sera portée à son débit" svp? j'ai payé 250 euros (facture à l'appui) à l'entreprise qui est en contrat avec ce camping pour qu'il sorte le mobil home afin de le mettre sur une aire de stockage car celui devait être remplacé par un autre! après le problème reste le même, je ne comprend pas que ce transporteur ne soit pas équipé de treuil sur sa remorque. même s'il en avait eu un le problème de chargement se serait posé pareil! j'espère ne pas vous importuner avec mes questions, je cherche juste une solution parce que je vais devoir certainement faire appel à un autre transporteur qui lui sera équipé pour faire cette manip.....et je ne sais combien cela va me coûter encore.....ô désespoir! merci encore à vous

Par **moisse**, le **01/02/2014** à **08:00**

Bonjour,
[citation]pouvez vous m'expliquer "sera portée à son débit" svp? [/citation]
Il sera reproché au transporteur de ne pas s'être informé des conditions de chargement ce qui a abouti à l'échec du transport.
Vous n'avez pas à juger de la pertinence du moyen de manutention, sauf à en proscrire un dans le cahier des charges de votre commande.
C'est ainsi que sauf si vous avez une documentation technique précisant des points de préhension, vous devez éviter le grutage au risque de plier le châssis ou de pincer les parois.

Par **unesolutionsvp**, le **02/02/2014** à **11:14**

bonjour moissern je n'ai aucun guide technique ni carte grise....pourtant j'en ai fait demande au cg24. je les ai appelés cette semaine mais l'interlocutrice qui s'est occupée de cette vente ne

sera là que demain donc je la rappellerai!rnbon dimanche.merci bienrnamicalement!

Par **unesolutionsvp**, le **08/03/2014** à **17:19**

bonjour tout le mondernrntoujours aucune solution pour transporter mon mobil home jusque chez moi(46)rnquelqu'un aurait il une solution svp?connaîtrait une entreprise qualifiée pour effectuer cette tache ou tout autre solution quitte à m'en debarrasser?rnmerci bienrnrncordialement

Par **unesolutionsvp**, le **14/03/2014** à **07:21**

re bonjour rnrnune question svp:puis je contester voir demander le remboursement de l'achat de mon mobil home d'occasion sachant que le vendeur ne m'a pas fournit tous les renseignements dans le contrat de vente(numero de chassis,livret constructeur,le modele du mobil home...)rncar ce MH s'avère intransportable à cause d'un empatement de roues jumelées de 2,9m ou moyennant presque 5000euros(choses que le vendeur a omit de stipuler)rnsomme que je ne suis pas disposé à mettre car d'une bonne affaire de depart je me retrouverai avec un mobil d'occasion qui me reviendrait à plus de 7000euros(achat,demontage terrasse,sortie de camping et transport)rnn'aurais je pas eu la possibilté de connaître ce probleme si toutes les infos avaient été dans le contrat de vente?rnquelqu'un aurait il un exemplaire de contrat de vente d'un MH et existe t-il plusieurs sortes de contrat de vente d'un MH?rnpar avance mercirnrcordialement

Par **moisse**, le **14/03/2014** à **07:43**

Bonjour,rnJe ne vois pas comment vous pourriez impliquer le vendeur.rnRien ne dit d'ailleurs qu'il fut confronté au même problème de transport que vous.rnLe prix que vous avancez me parait excessif.rnMalheureusement je ne suis plus en activité depuis trop longtemps pour vous donner quelques bonnes adresses.rnJ'avais un ami à l'AFT-IFTIM de Toulouse en charge de la formation aux transports exceptionnels. Peut-être les contacter ??

Par **unesolutionsvp**, le **17/03/2014** à **06:41**

bonjour moisserrnc'est le prix de 5000euros que vous trouvez excessif pourtant c'est bien cque je dois compter pour acheminer mon mobil home jusque chez moi 2500euros pour le transport et vous pouvez compter autant pour un grutage!rnj'ai eu des devis pour ce chiffre,je n'avance rien!rnmobil home perdu pour ma part,je ne sais pas ce qu'il va devenir car je n'ai pas l'intention de déboursier autant,si je l'avais sù d'entrée de jeu je ne l'aurais jamais acheté!rnrnbonne journée rncordialement

Par **aguesseau**, le **17/03/2014** à **09:55**

bjr,rnle propriétaire du lieu ou est stationné votre mobilhome est en droit de vous mettre en demeure de l'évacuer puisqu'il vous appartient et/ou vous faire payer une location.rncdt